

Questions au Feuilleton

2. Les renseignements concernant a) les subventions directes ou indirectes ou les autres avantages accordés par le gouvernement à l'une ou l'autre de ces entités juridiques; b) les prêts, avances ou garanties accordés par le gouvernement à ces compagnies; et c) les investissements du gouvernement dans ces compagnies sont publiés dans les Comptes publics du Canada et le député peut en prendre connaissance.

LA DIRECTION DES RENTES SUR L'ÉTAT

Question n° 730—M. Blenkarn:

1. Peut-on encore acheter des rentes de l'État et sinon, la Direction des rentes sur l'État fermera-t-elle et, le cas échéant, dans combien de temps?

2. Combien d'employés travaillent actuellement à cette Direction?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de verser des intérêts aux bénéficiaires de ces rentes à un taux équivalant à celui des obligations d'épargne du Canada et, sinon, pourquoi?

4. Le rapport de la Direction traite-t-il du recrutement et de la formation du personnel et, le cas échéant, pourquoi, si la Direction doit éventuellement fermer?

5. La Direction doit-elle déménager à Bathurst (N.-B.) et, le cas échéant, pourquoi, si elle est appelée à disparaître un jour?

6. Combien coûte au total l'administration de la Direction, y compris les salaires versés aux préposés à l'administration?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Les contrats de rentes sur l'État ne sont plus vendus. Comme il est indiqué dans le rapport de 1978-1979, cependant, la Direction des rentes administre toujours les contrats d'environ 115,200 personnes qui touchent actuellement une rente; en outre, environ 102,980 certificats de rente collectifs doivent encore faire l'objet de versements aux participants à ces régimes de pensions et 38,369 contrats de rente individuels restent encore à venir à échéance. En s'appuyant sur ces considérations, on estime que la charge de travail de la Direction continuera d'augmenter jusqu'au début de 1990. Le dernier contrat de rente à jouissance différée ne viendra peut-être à échéance qu'en 2035. Il n'est donc pas question de «fermer» la Direction pour l'instant.

2. Au 31 mars 1980, la Direction comptait 114 employés à Ottawa et 64 à Bathurst, pour un total de 178 employés. Le nombre d'employés est légèrement plus élevé que d'habitude en raison du chevauchement nécessaire pour poursuivre les opérations pendant qu'on procède au recrutement du personnel pour Bathurst et que celui d'Ottawa est éliminé progressivement. En 1981-1982, on prévoit que le nombre d'employés sera de 109, et qu'ils travailleront presque tous à Bathurst.

3. A l'automne 1979, les fonctionnaires des ministères concernés ont entrepris une révision de la situation des taux d'intérêt qui influent sur le programme de rentes pour déterminer si le taux d'intérêt versé à l'égard des contrats de rente devrait être modifié en vertu des dispositions du paragraphe 3(2) de la loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État de 1975. La révision est maintenant terminée et il a été décidé de ne pas modifier pour l'instant le taux d'intérêt versé à l'égard de ces contrats. La révision a fait intervenir de nombreuses consultations interministérielles. Le gouvernement considère les rentes sur l'État comme l'un des éléments d'un large éventail d'obligations contractuelles fixes qu'il a contrac-

tées. Accorder à l'heure actuelle des concessions spéciales aux détenteurs de rentes sur l'État financées par le Trésor public soulèverait des questions d'équité à l'égard des autres investisseurs qui ont été également touchés par la montée des taux d'intérêt. La conjoncture actuelle ne peut être comparée à la situation qui prévalait en 1975 lorsque le taux d'intérêt a été porté à 7 p. 100. La mesure prise en 1975 devrait être considérée comme la correction d'une anomalie qui persistait depuis de nombreuses années et non pas comme le premier d'une série de rajustements périodiques visant à compenser les effets défavorables des fluctuations des taux d'intérêt. En fait, au cours de la période comprise entre 1908 et 1975, les rentiers étaient assujettis aux taux en vigueur au moment de l'acquisition des contrats de rentes sur l'État, certains taux n'étant que de 3% et ce malgré la croissance rapide des taux dans les années 60. Apporter une série continue de corrections équivalait à offrir des privilèges aux détenteurs de rentes sur l'État financés grâce à l'argent des contribuables et dont ne peuvent se prévaloir ceux qui ont investi dans d'autres instruments financiers comparables. Une telle politique remettrait en doute la nature contraignante des obligations contractuelles du gouvernement fédéral et, en supposant qu'elle soit largement appliquée, pourrait en fin de compte entraîner de graves dérèglements sur les marchés des capitaux.

4. Étant donné (comme il a été expliqué en (1)) que les opérations de la Direction doivent se poursuivre pendant de nombreuses années encore, il faut donc continuer à remplacer les employés qui partent. En outre la relocalisation à Bathurst a nécessité un travail énorme au chapitre de la dotation et de la formation étant donné qu'aucun des employés qui travaillaient à Ottawa n'a accepté de s'installer à Bathurst.

5. Oui. La relocalisation fait partie du programme général de décentralisation de certaines sous-sections de la Fonction publique à Ottawa. Comme il est expliqué en (1), la Direction continuera d'exister pendant de nombreuses années encore.

6. Les dépenses administratives pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1979 s'élevaient à \$3,062,536. Ces données prennent en compte certaines dépenses spéciales liées à la relocalisation à Bathurst. Les dépenses pour 1977-1978, qui sont de \$2,481,940, reflètent plus fidèlement les dépenses normales de la Direction pour une année.

LES POSTES—LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question n° 818—M. Howie:

Depuis le 1^{er} avril 1975, combien d'argent le ministère des Postes a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Aucun.

LA BFC GAGETOWN—LES UNITÉS DE LOGEMENTS FAMILIAUX

Question n° 895—M. Howie:

Le 1^{er} janvier a) 1979, b) 1980, combien de logements familiaux à la BFC de Gagetown étaient (i) vacants (ii) occupés par des non-militaires ou leur famille?